

LE 11 DECEMBRE...

Il était vaguement question d'une réédition du 18 Mars, une grève de 24h, de la Fonction Publique et du secteur nationalisé sur les revendications corporatives habituelles: augmentation des salaires, protestations contre la déloyauté d'un gouvernement qui ne tient pas ses promesses, retard par rapport aux salaires du secteur privé, etc. La C.F.D.T., avait déjà avancé la proposition d'une grève de 48h à partir du 16 Décembre.

N'ouvrant aucune perspective nouvelle, sans espoir sur le plan revendicatif cette grève rituelle aurait probablement; eu pour effet d'accroître le nombre de travailleurs qui hésitent à perdre une journée (à plus forte raison deux journées) de salaire pour une action «alibi».

Il est vrai que ceux qui spéculent sur l'échec et la démoralisation trouveraient là l'occasion de justifier leur thèse selon laquelle l'action directe serait inefficace et dépassée, l'heure serait à la mise en oeuvre des formes «modernes» du syndicalisme de «participation» cher à la C.F.D.T., c'est-à-dire au corporatisme.

En attendant, les fédérations C.G.T., C.F.D.T. et C.G.C. décidaient, avec l'accord de la F.E.N. d'organiser des rassemblements nocturnes de fonctionnaires et nationalisés, le 2 Décembre après le travail.

C'est alors que le C.C.N. Force Ouvrière rendait publique sa décision d'une grève générale de 24 H interprofessionnelle, contre «*la politique des revenus*», contre «*le contrôle de l'Etat sur les traitements et salaires notamment par la création d'un Collège d'Etude et d'Appréciation des Revenus*», pour «la liberté de négociation qui doit être défendue sous peine de glisser rapidement vers un régime où le syndicalisme ne serait plus qu'un rouage de l'Etat, la résolution, précisant: «*les syndicats ne sauraient se laisser absorber dans un système qui les rendraient impuissants, donc inexistantes*».

Tout était changé.

Le 11 Décembre, sur la plate-forme définie par le C.C.N. Force-Ouvrière et reprise par la F.E.N., mobilisant l'ensemble des travailleurs contre l'ensemble de la politique gouvernementale et patronale, est en fait la première grève contre l'intégration des syndicats à l'Etat.

Le 11 Décembre rompt avec la pratique des grèves tournantes, inefficaces donc démoralisantes et démobilisatrices. Il s'oppose aux grèves catégorielles qui, n'ayant aucune chance de faire sauter le verrou du Plan, vont à l'encontre du front uni auquel les travailleurs aspirent. Il dépasse la grève du 18 Mars qui, bien qu'élargie à tous les travailleurs de l'Etat, restait sur le plan des revendications corporatives sans ouvrir de véritables perspectives.

Cette prise de conscience, après le retrait des cheminots F.O. de la commission Grégoire, après la démission du Conseil Economique, sous la pression du C.C.N. Force-Ouvrière, de Louet qui avait été désigné directement par le gouvernement, intervient au moment où se dessine une offensive nouvelle pour l'instauration de l'association Capital-Travail au niveau de l'entreprise sous couvert d'une «*accession des travailleurs aux actifs réalisés grâce à l'autofinancement*» ainsi que l'ont réclamée conjointement la C.F.D.T. au Conseil Economique et Monsieur VALLON de l'UNR-UDT. à l'Assemblée Nationale.

Certes, la grève de 24h du 11 Décembre ne réglera aucun problème. Mais c'est aux travailleurs de

faire du 11 Décembre le point de départ d'un mouvement irréversible:

-contre l'intégration tant à l'échelon national ou régional par la participation à l'application du Plan dans les organismes étatiques, qu'à l'échelon de l'entreprise par la signature d'accords maisons (type Messier),

- contre l'offensive globale du patronat et de l'Etat que seule la généralisation des luttes pourra briser.

Dans l'Ecole Libératrice du 4 Décembre, DESVALLOIS, Secrétaire Général du S.N.I. écrivait: «... le mûrissement s'est produit tout d'un coup. Pourquoi, et comment faudrait-il donc attendre ? La grève sera généralisée plus qu'elle ne l'a jamais été depuis plusieurs années. Qui songerait à négliger cet élément majeur ? Au-delà même de son pouvoir psychologique et sentimental il possède sa logique incontestable. Dans les conditions actuelles, c'est l'action d'ensemble, mieux que tout autre, qui peut être source d'efficacité».

Cependant ... au congrès des Métaux C.G.T. B. FRACHON déclarait:

«Le récent comité confédéral F.O. a pris une décision de grève générale. Cela manque de sérieux car un tel acte ne s'arrête pas à la légère. A quoi servent les barouds d'honneurs, les gestes d'impatience ? ... nous n'approuvons pas les mots d'ordre irréfléchis comme ceux qui ont été lancés récemment. Nous ne sommes ni des bateleurs ni des irresponsables, ce n'est pas à coups de mots d'ordre que l'on organise des mouvements, mais en les préparant longuement et en commun».

Au congrès de la F.E.N., SOREL qui, au nom de la tendance cégétiste, demandait une grève catégorielle des enseignants sur la modeste revendication de 20% d'augmentation, s'opposait par contre à la grève du 11 Décembre:

«On demande au congrès de se rallier à un mot d'ordre extérieur à la Fédération. Il est impossible de s'associer à une décision prise unilatéralement alors que l'on ignore si les conditions du succès sont réunies».

De fait, la C.G.T. et la C.F.D.T. refusèrent de donner l'ordre de grève générale au secteur privé; et s'il est certain que l'exclusive systématique de F.O. à l'égard de la C.G.T. à l'échelon confédéral est un facteur négatif, il n'en reste pas moins vrai que la Fédération C.G.T. des Métaux refusa l'unité d'action que lui proposait la Fédération F.O. des Métaux pour le 11 Décembre.

A FRACHON qui voyait dans la grève interprofessionnelle «un geste d' impatience, à SOREL qui proposait de réunir les «conditions du succès» en s'opposant à «un mot d'ordre extérieur», les travailleurs ont répondu en faisant du 11 Décembre un succès depuis longtemps inégalé!

Il restait à la C.,F.D.T. et à la C.G.T. à essayer de dénaturer le véritable sens de la grève, mêlant ainsi leur voix au concert de la presse bourgeoise:

Le bureau de la C.F.D.T. «invite ses organisations à rechercher les moyens d'action nécessaires pour faire avancer, à l'occasion du 11 Décembre, leurs objectifs professionnels prioritaires»,

et la Vie Ouvrière du 2 décembre concluait ainsi son éditorial:

«Pour aboutir à de nouvelles actions encore plus puissantes, encore plus efficaces, il est évident que la multiplication des actions particulières d'équipes, de chantiers, de bureaux s'impose encore davantage».

Citons encore l'Humanité du 12 Décembre où, donnant au passage un coup de chapeau aux non-grévistes (dans leur écrasante majorité les travailleurs qui ne participaient pas au mouvement ont supporté sans mauvaise humeur les inconvénients d'une grève dont la légitimité leur apparaissait) ANDRIEU donne une haute signification à la grève :

«Cette force immense qu'ils représentent (les travailleurs) lorsqu'ils sont unis ... deviendra irrésistible si la classe ouvrière et les républicains nouent une solide alliance dans la lutte contre un régime qui sacrifie les intérêts de la Nation à ceux des maîtres de la Banque».

Pour le P.C.F. le 11 Décembre est une fadaise à côté du regroupement des républicains en vue des élections municipales et présidentielles.

Mais les dirigeants de la C.G., qui n'approuvent pas «les mots d'ordre irréfléchis», nous apprenaient

dès le vendredi soir qu'ils avaient décidé de passer à l'action «*sérieuse*»: des grèves tournantes des agents de conduite S.N.C.F. sur leurs revendications particulières!

Les choses sont claires: d'un côté F.O. et la F.E.N. organisent une action d'ensemble sur une plateforme condamnant l'intégration, de l'autre côté C.G.T. et C.F.D.T. tentent de faire échouer le mouvement, puis d'en dénaturer le sens, et la C.G.T. relance, le soir même, des grèves tournantes sur des revendications catégorielles.

Répetons-le: la grève du 11 Décembre n'a réglé aucun problème par elle-même. Mais elle a éclairé, d'une lumière crue, des divergences qui sont en réalité des options diamétralement opposées.

Quant à nous qui, en 1958, avons approuvé les réformistes dans leurs déclarations contre l'intégration, nous sommes prêts, conscients d'exprimer les intérêts de l'ensemble de la classe ouvrière, à leur apporter un appui total s'il est vrai, comme le dit DESVALLOIS, «*qu'un mûrissement s'est produit tout d'un coup*» et que des actes traduiront.

L'avenir prochain sera probablement édifiant à cet égard.

A L'OCCASION DU 11 DECEMBRE:

A NIORT (tract diffusé):

L'ETAT et PATRONAT veulent briser les Syndicats par la force (suppression du droit de grève, réquisition ...) et par l'intégration (accords d'entreprise, commission-bidon ...).

Les manifestations sont interdites (2 Décembre: les syndicats parisiens; 3 Décembre: l'U.N.E.F., la police tient la rue).

Licenciements, chômage, dépréciation du pouvoir d'achat amènent peu à peu les travailleurs A L'EPREUVE DE FORCE contre leurs exploités.

Il faudrait que TOUS ENSEMBLE, Travailleurs de la fonction publique et de l'industrie privé PARTICIPENT A LA GREVE GENERALE.

En se refusant à appeler les travailleurs du secteur privé à l'action, certains appareils syndicaux font le jeu du patronat et de son Etat.

Les mêmes appareils défendent encore les actions «partielles, limitées, catégorielles» qui, depuis des années, ont mené la classe ouvrière à la situation catastrophique actuelle

Aux dernières nouvelles: Lundi 7 Décembre - des syndicats du secteur privé C.G.T. et C.F.D.T. feront grève le 11, de même que tous les salariés de la Loire, Loire Atlantique, GRENOBLE, ... bravo!

Camarades,

obligeons les Centrales ouvrières à agir en commun PARTOUT,

employés, ouvriers, fonctionnaires,

TOUS ENSEMBLE, le 11 Décembre,

Des syndiqués de base

F.O. - C.G.T. - SNI (FEN) - SNES (FEN)

LE CONSEIL SYNDICAL DU S.N.I. de Loire-Atlantique:

- se félicite du succès de la grève générale du 11 Décembre, tout particulièrement dans le département où l'appel lancé par toutes les Unions Départementales et la F.E.N. a été largement suivi par l'ensemble des travailleurs,

- condamne toutes les décisions allant à l'encontre d'une large unité d'action de toutes les organisations syndicales,

- considère comme des actes positifs le vote des représentants C.G.T. et F.O. au Conseil Economique et Social contre le Collège d'Etudes et d'Appréciation des Revenus et sur le plan départemental le refus de toutes les organisations syndicales de participer au «Comité de Développement Régional»,

- estime qu'il est indispensable pour le développement d'une action d'ensemble que les syndicats quittent tous les organismes créés par le gouvernement et au moyen desquels il ne cherche qu'à gagner du temps et à compromettre les organisations syndicales,
- considère que dans les prochaines semaines ce mouvement doit entraîner par des actions plus longues et plus amples l'ensemble des travailleurs de ce pays dans la lutte contre la politique sociale du Pouvoir visant notamment à domestiquer les syndicats.

A MELLE (Deux-Sèvres):

Les travailleurs du Mellois, fonctionnaires et agents des Services Publics et nationalisés, réunis à la mairie de Molle le 11 Décembre,

- se félicitent du succès du mouvement matérialisé par la présence de nombreux grévistes;
- notent avec satisfaction le caractère nouveau pris par cette grève du fait, sur le plan national de la participation de travailleurs du secteur privé;
- rappellent les revendications constantes:
 - une augmentation non hiérarchisée de 200 fr par mois pour toutes les catégories de fonctionnaires et d'employés, titulaires ou non,
 - la titularisation rapide des auxiliaires et agents temporaires,
 - la suppression des abattements de zone et une réforme des catégories C, et B, : facteurs, cantonniers, agents de lycée et de bureau, P.T.A.,
- affirment leur volonté d'oeuvrer pour que le présent mouvement ne soit qu'un début et ait des prolongements;
- unité d'action avec les travailleurs du secteur privé dans la préparation des prochains mouvements,
- organisation de la base au sommet de rencontres et d'études en commun pour une prise de conscience des problèmes vitaux et le triomphe des revendications essentielles des travailleurs.

La lutte entreprise ne saurait se «borner à une simple revendication d'avantages matériels.

Le pouvoir gaulliste ayant décidé de domestiquer les syndicats ouvriers, de restreindre peu à peu leurs libertés, de manière insidieuse, de les ligoter par d'habiles dosages de distributions de primes ou d'avantages divers, de les diviser, de les catégoriser au maximum,

TOUS PROCLAMONS NOTRE VOLONTE DE NE PAS NOUS LAISSES MANOEUVRER ET DE FAIRE FRONT PAR LA SEULE TACTIQUE QUI S'IMPOSE:

TOUS ENSEMBLE, AU MEME MOMENT, POUR UN MEME COMBAT, UNITE D'ACTION.

A BORDEAUX:

SECTION SYNDICALE F.O. DASSAULT TALENCE-MERIGNAC:

Le Bureau de la section syndicale Force Ouvrière félicite la grosse majorité du personnel de la G.A.M.D., qui, en ne venant pas récupérer samedi 12 Décembre, a clairement manifesté sa participation à l'action nationale et interprofessionnelle engagée le 11 Décembre, par la grève de 24 H.

La participation massive de la classe ouvrière à cette grève démontre que les travailleurs sont prêts à la lutte pour l'aboutissement de leurs justes revendications, et pour la défense de l'indépendance syndicale menacée par les prétentions autoritaires d'un pouvoir qui tente de transformer les syndicats en un simple rouage de l'Etat.

La section F.O. se félicite également de l'union réalisée avec les autres organisations de l'entreprise qui s'est traduite par l'appel commun à la grève de 24 H., puis à la non-récupération.

La section F.O. souhaite que les Fédérations Nationales de la Métallurgie C.G.T. et C.F.D.T., répondent positivement aux propositions d'action commune, nationale et coordonnée, faite par notre fédération F.O., car il est certain que la lutte doit continuer à se développer jusqu'à complète satisfaction des revendications.

La C.F. D.T. (C.F.T.C.): INSTRUMENT D'UNE DOCTRINE

Les grandes orientations du Vème Plan ont été adoptées par l'Assemblée Nationale.

Il s'agit de planifier la récession économique de telle sorte que les profits n'en pâtissent pas, l'abaissement prévu de l'indice de productivité étant compensé par une économie réalisée sur les salaires.

C'est pourquoi tout le Vème Plan est articulé autour d'une «Politique des revenus» qui consiste à remplacer la négociation des salaires entre patrons et syndicats par la fixation autoritaire et intangible de salaires octroyés dans le cadre du Plan.

L'application de cette politique suppose que les syndicats renoncent à leur rôle de contestation, à leurs moyens de pression, notamment la grève, en l'échange de quoi leur est offerte une participation à une Juridiction administrative chargée de faire respecter la «politique des revenus».

Dans le projet Massé du plan gouvernemental cet organisme s'appellerait «le Collège d'Etude et d'Appréciation des Revenus» (C.E.A.R.).

C'est ce qu'on appelle l'intégration des syndicats à l'Etat, transformant en rouages de l'Etat les organisations indépendantes que les travailleurs se sont forgés depuis un demi-siècle pour défendre les intérêts de leur classe. C'est explicitement contre cette strangulation des syndicats que «Force Ouvrière» prenait l'initiative de la grève interprofessionnelle du 11 Décembre: «*les syndicats ne sauraient se laisser absorber dans un système qui les rendrait impuissants, donc inexistants*».

Toutefois, cette seule intégration au «sommet» risquerait de ne pas remplir pleinement le rôle qu'en attendent l'Etat et le patronat si elle faisait du syndicat un corps mort, la tête garottée et les pieds dans le vide, comme un pendu. C'est pourquoi les artisans de l'intégration la conçoivent sous un double aspect: intégration au sommet et intégration «à la base», au niveau de l'entreprise où se réaliserait l'association capital-travail, par l'intermédiaire de la Section Syndicale d'Entreprise, dans un esprit de syndicalisme-maison. Ce sont là les caractéristiques du système corporatiste.

L'adoption du Vème Plan par l'Assemblée Nationale n'avait pas pour but de trancher ces problèmes dans le détail mais celui de fournir un cadre à leur solution. Après avoir salué le caractère «constructif» de certaines interventions, Mr Pompidou a précisé:

«Nous n'en sommes qu'au stade des orientations générales, et les nouvelles directives que le gouvernement adressera au commissariat au plan tiendront le plus grand compte des observations».

A quelles observations émanant de l'auto-opposition constructive du gouvernement le premier Ministre faisait-il allusion? Sans nul doute au rapport de M. VALLON (U.N.R.-U.D.T.) auquel la grande presse réservait une large place: «*sur l'enrichissement de l'entreprise auquel conduit l'autofinancement, le personnel de l'entreprise devrait, aussi bien que ses actionnaires, posséder une véritable créance... De véritables coopératives de gestion de portefeuille à capital variable assureraient l'administration de la part des profits réinvestis par autofinancement, qu'il est légitime d'attribuer à ceux qui apportent leur travail aux entreprises... Si, par ce biais, une part de contrôle réel était accordée aux travailleurs, la collaboration loyale des syndicats à la politique des revenus deviendrait plus facile et serait sans doute même imposée à ceux-ci par la volonté de la masse des travailleurs concernés... capital, travail, direction, sont des éléments distincts dont l'association assure la marche de l'entreprise. Cette association devrait prendre une forme juridique telle qu'elle possédât le droit légal de répartir les fruits de l'exploitation entre tous les éléments qui ont contribué à les produire en commun ...».*

C'est clair! Mais il y a plus édifiant encore.

Les 17 et 18 Novembre le Conseil Economique avait discuté de la «politique des revenus» proposée par M. MASSE et de l'institution du C.E.A.R. Au nom du groupe C.F.D.T (C.F.T.C) BONETY a déclaré voir dans cet organisme «*la possibilité de conquérir un pouvoir contractuel qu'on nous refuse*». Toutefois le groupe C.F.D.T. considérant que les conditions n'étaient pas actuellement réalisées pour le

fonctionnement d'un tel collège, déposa un amendement réclamant, en préalable, «*l'accession des travailleurs à une part des accroissements d'actifs réalisés par l'entreprise grâce à l'autofinancement*».

Un amendement U.N.R. signé par Mme DEVAUD, Léo HAMON et Albin CHALANDON devait également être défendu. Mais Mme DEVAUD abandonnait bientôt son texte pour appuyer l'amendement de la C.F.D.T. (ce qui fit sourire ironiquement un certain nombre de conseillers). (Le Monde du 20-11-64).

Les autres groupes syndicaux, C.G.T. et F.O., se prononcèrent heureusement, à la fois contre le C.E.A.R. et contre l'amendement C.F.D.T. Mais on a vu comment, quelques jours plus tard, Mr VALLON développait la proposition C.F.D.T. devant l'Assemblée Nationale et les suites favorables que lui promettait son compère POMPIDOU.

Les camarades bien intentionnés qui se seraient livrés à des exégèses sur une apparente mutation de la C.F.T.C. ne pourront pas ignorer ces faits précis, pour une fois dénués d'équivoque.

Il est vrai que la naissance de la C.F.D.T. (toujours affiliée à la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens) s'inscrit dans un contexte de «modernisme» chrétien qu'exprime le concile oecuménique et auquel le défunt Pape M. Jean XXI¹¹, célébré de toute part, donna une impulsion spectaculaire.

Au-delà de gestes symboliques tels que l'offrande d'une tiare aux pauvres, l'abandon de la soutane ou même l'autorisation pour certains prêtres, de fonder une famille dans les liens sacrés du mariage, l'Eglise a-t-elle sérieusement évolué, dans son rôle social, le seul qui nous intéresse?

On ne peut mieux faire que de puiser dans l'encyclique «Mater et Magistra» que Jean XXIII lui-même consacrait à la question sociale, peu avant sa mort, en Mai 1961:

LA PROPRIETE PRIVEE:

«Le principe de droit naturel de la propriété privée, y compris celle des biens de production, n'aurait-il pas perdu sa force, ou ne serait-il pas de moindre importance? Ce doute n'est pas fondé. Le droit de propriété-même des biens de production, a valeur permanente, pour cette raison précise qu'il est un droit naturel, fondé sur la priorité, ontologique et téléologique, des individus sur la société».

POLITIQUE LES REVENUS:

«Pour déterminer la rémunération du travail, la justice exige que l'on tienne compte non seulement des besoins des travailleurs et de leurs responsabilités familiales, mais aussi de la situation de l'entreprise où les ouvriers apportent leur travail, et des exigences de l'économie générale».

L'INTEGRATION AU SOMMET:

«Les choix qui influent davantage sur ce contexte (économique et social) ne sont pas décidés à l'intérieur de chaque organisme productif, mais bien par les pouvoirs publics, ou des institutions à compétence mondiale, régionale ou nationale ... D'où l'opportunité, la nécessité, de voir présents dans ces pouvoirs ou ces institutions, outre les apporteurs de capitaux et ceux qui représentent leurs intérêts, aussi les travailleurs et ceux qui représentent leurs droits, leurs exigences, leurs aspirations. Notre pensée affectueuse, notre encouragement paternel se tournent vers les associations professionnelles et les mouvements syndicaux d'inspiration chrétienne présents et agissant sur plusieurs continents... Nous remarquons avec satisfaction que leur action n'est pas mesurée seulement par ses résultats directs et immédiats, faciles à constater mais aussi par ses répercussions positives sur l'ensemble du monde du travail, où ils répandent des idées correctement orientées et exercent une impulsion chrétiennement novatrice».

L'ASSOCIATION CAPITAL-TRAVAIL:

«Il est opportun, étant donné les conditions actuelles, de tempérer le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société, de manière à ce que les ouvriers et employés soient appelés à participer à la propriété de l'entreprise, à sa gestion, et, en quelque manière, aux profits qu'elle apporte. Nous ne saurions négliger le fait que de nos jours les grandes et moyennes entreprises obtiennent fréquemment, en de nombreuses économies, une capacité de production rapidement et considérablement accrue grâce à l'autofinancements. En ce cas, nous estimons pouvoir affirmer que l'entreprise doit reconnaître un titre de crédit aux travailleurs qu'elle emploie ... Cela requiert que les relations entre entrepreneurs et dirigeants d'une part, apporteurs de travail d'autre part, soient imprégnées de respect, d'estime, de compréhension, de collaboration active et loyale, d'intérêt à l'oeuvre commune».

UNE STRICTE OBEDIENCE:

«Dès que la hiérarchie ecclésiastique s'est prononcée sur un sujet, les catholiques sont tenus à se conformer à ses directives, puisque appartiennent à l'Eglise le droit et le devoir non seulement de défendre les principes d'ordre moral et religieux, mais aussi d'intervenir d'autorité dans l'ordre temporel, lorsqu'il s'agit de juger de l'application de ces principes à des cas concrets».

Tout y est ... La doctrine sociale de l'Eglise «moderne», confirmant celle de Léon XIII et Pie XII, c'est le corporatisme que tous les fascimes ont réalisé non seulement les fascimes en baudrier de HITLER et MUSSOLINI, mais aussi le fascime en complet-veston de M, SALAZAR.

La bourgeoisie française, pour résoudre sa crise, a mis la corporatisme à l'actualité. La C.F.D.T., désormais parée d'une couverture «laïque» qui manquait à la C.F.T.C., est destinée à fournir cette base ouvrière nécessaire à la mise en place de «l'Ordre Nouveau».

Il importe d'alerter les travailleurs, y compris ceux qui se sont laissés prendre à la démagogie de la C.F.D.T.. Pour cela, il faut d'abord arracher les masques, impitoyablement.

ARTICLE REFUSE PAR M. J.P. SARTRE («Ecrivain engagé» et Prix Nobel 1964)

24 Septembre 1964,

Monsieur Jean-Paul SARTRE
Directeur de la Revue «LES TEMPS MODERNES»
Ed R. JULLIARD
30, rue de l'Université
PARIS,

Monsieur le Directeur,

Les «TEMPS MODERNES» publie un article de DECLERCQ et GUIHENEUF qui prône l'intégration des Syndicats dans les Organismes de la société bourgeoise.

A l'appui de leurs thèses, ils éprouvent le besoin de caricaturer la position des militants ouvriers qui entendent situer leur action sur le seul terrain de classe.

D'autre part, il me semble que les lecteurs des «TEMPS MODERNES» méritent d'être un peu mieux informés des réalités difficiles et complexes de la lutte de classes en France.

C'est pourquoi, je me permets de vous adresser l'article ci-joint, qui, au moins, schématiquement rappelle un certain nombre de vérités premières.

Au cas où votre Revue ne pourrait en accepter la publication, je vous serais obligé de bien vouloir me le retourner.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments syndicalistes les meilleurs.

LE SECRETAIRE GENERAL

A. HEBERT

- 7/9 -

LE SOCIALISME ... QU'EN SAVENT-ILS ?

Gilbert DECLERCQ et Marcel GUIHENEUF ont publié dans «LES TEMPS MODERNES» d'Août-Septembre 1964 un article intitulé NANTES ST-NAZAIRE - UNE LUTTE POUR LE SOCIALISME.

Ils en profitent pour, selon une méthode chère aux Staliniens et aux Jésuites, pratiquer l'amalgame entre les positions défendues par notre UD.-F.O. et celles de M. Abel DURAND, Sénateur réactionnaire.

En fait, la position que j'ai toujours défendue et que DECLERCQ et GUIHENEUF connaissent bien, n'est pas, concernant par exemple l'implantation d'un complexe sidérurgique dans la région: «*Cela ne regarde pas la classe ouvrière*» mais, qu'il est illusoire d'espérer, dans le cadre du régime capitaliste, voir implanter un complex sidérurgique à ST-NAZALRE.

Il y a plus qu'une nuance et, en tout état de cause, les «chrétiens» DECLERCQ et GUIHENEUF sont assez mal fondés de m'assimiler au représentant qualifié de la bourgeoisie terrienne et catholique avec lequel, est-il besoiri de le préciser, je n'entretiens, quant à moi, aucun rapport direct ... ou indirect.

Celà dit, j'aurais mauvaise grâce à ne pas avouer que je ne tiens pas M. Abel DURAND et la «Bourgeoisie régionale» pour responsable de la situation de l'emploi en Loire-Atlantique.

Je n'éprouve, en ce qui me concerne, nul besoin de trouver un bouc émissaire pour des responsabilités qui se situent, à mes yeux, au niveau du système capitaliste en son entier.

La situation en Loire-Atlantique n'est pas due à une «bourgeoisie incapable et régionale», ce qui sous-entend que des «capitalistes dignes de ce nom» (l'expression est de DECLERCQ) pourraient faire mieux et imposer l'implantation de ces fameuses «Usines nouvelles» dont la C.F.T.C. nous rebat les oreilles depuis plusieurs mois.

Aussi longtemps que nous serons dans un régime fondé sur la recherche du profit, il est vain d'espérer voir s'implanter des usines dans l'Ouest, et les sociaux-démocrates, eux-mêmes, auxquels nos «socialistes chrétiens révolutionnaires» s'en prennent si vigoureusement ont, depuis belle lurette, perdu toute illusion, à ce sujet.

En vérité, DECLERCQ et ses amis s'échinent non sans quelque naïveté et d'une manière assez risible, à donner des leçons aux capitalistes et à leur démontrer que leur société est mal gérée.

Ah! si seulement nos capitalistes (devenus «dignes de ce non») étaient à l'image des capitalistes américains qui ont su, eux, «créer en 1933 la Tennessee Valley Authority (T.V.A.)».

C'est de l'infantilisme et aucun militant sérieux de la C.G.T.-F.O. et de la C.G.T. ne sauraient faire preuve d'une telle naïveté.

Quant au rôle que la C.F.T.C. s'attribue généreusement dans l'action pour la signature de la Convention Collective, cela mériterait d'être examiné de plus près.

Il y aurait lieu notamment d'analyser très sérieusement la part prise par la C.F.T.C., après les grèves de 1955, dans la politique dite des «accords contre-feu».

Cette politique fut menée dans les entreprises de la métallurgie nantaise sous la direction personnelle de DECLERCQ.

Elle a abouti à substituer aux conventions collectives Accords Collectifs d'Etablissement et à leurs Avenants, prévus par la loi du 11 Février 1950, et apportant aux salariés toute une série de garanties appuyées sur une solide jurisprudence, des «Accords d'Entreprises», qui, entr'autres inconvénients, ont notamment permis une réglementation de l'exercice du droit de grève bien avant que De Gaulle ne l'impose aux fonctionnaires.

Il est vrai qu'en contrepartie, (tout ce tient dans la lutte des classes) DECLERCQ et GUIHENEUF nous confient ingénument qu'à leurs yeux, «il n'est pas sans intérêt de voir des syndicalistes accéder à des places dans des bureaux du marché commun» (et au Conseil Economique ajoutons-nous!)

On me permettra de faire, une fois de plus, preuve de «conservatisme ouvrier» en doutant de l'utilité de telle présences.

La bourgeoisie a, pour la sauvegarde de ses intérêts de classe mis en place sur les plans national et international des appareils d'état dont on peut bien dire qu'ils remplissent fort bien leur mission.

Il faut toute la duplicité de nos chrétiens de choc pour tenter d'accréditer l'idée qu'en acceptant quelques strapontins (dorés) dans l'appareil d'Etat capitaliste, on peut hâter l'avènement ... du socialisme!

Le socialisme ... mais qu'en savent-ils ceux qui puisent leur inspiration dans les encycliques?

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

Michel GATINEAU 107 rue Jean Jaurès ST. FLORENT LES NIORT (DEUX SEVRES)

C.C.P. 2493-81 NANTES

ABONNEMENT: 5.00 F. les 10 numéros

ABONNEMENTDE SOUTIEN: 10.00 F.
